

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : HV/2311-0074/10/2009-275PR
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.94/s.464
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLE. Avenue Léo Errera, 41. Maison de David et Alice Van Buuren.
Restauration du jardin pittoresque dû à l'architecte paysager J. BuysSENS.
Demande d'avis préalable à l'introduction d'une demande de permis unique.
(Dossier traité par Hubert Vanderlinden)

Suite à votre lettre sous référence reçue par mail le 1^{er} octobre 2009 ainsi qu'à la réunion/visite qui s'est déroulée le 8 septembre 2009, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis de principe favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 octobre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le jardin de la maison de David et Alice Van Buuren, classé comme site par arrêté du 17/04/1997. Elle porte sur l'examen de l'étude historique qui a été réalisée dans le cadre de la restauration future du jardin pittoresque dû à Jules BuysSENS. Une première présentation de l'étude a été effectuée lors d'une réunion avec la DMS le 6 août dernier. Elle a permis de dégager des conclusions permettant d'orienter le futur projet de restauration. Une seconde réunion, organisée sur place le 8 septembre 2009 en présence de la CRMS et de la DMS a ensuite permis d'avancer plus en profondeur dans la définition des options de restauration du jardin pittoresque de BuysSENS.

Au préalable, les différentes scènes composées par Jules BuysSENS ont, par deux fois à environ 20 ans d'intervalle, fait l'objet d'une rénovation complète (plantation en 1929-1930 ; rénovation BuysSENS 1947-1948 ; rénovation René Pechère 1968). Certaines plantes, arbustes et vivaces, ont donc été remplacés avant qu'ils n'atteignent leur taille adulte. Depuis quarante ans, aucun travail n'a été effectué sur la structure du jardin si ce n'est un entretien courant de maintenance (assez minimal faute de moyens en personnel suffisant). Ainsi beaucoup d'arbres et arbustes ont aujourd'hui pris des proportions considérables et se sont de plus développées par des replantations successives. Parallèlement une végétation arbustive spontanée s'est installée et a colonisé bon nombre de massifs. L'ensemble est donc très éloigné des proportions initialement voulues pour le bon équilibre des scènes et des massifs.

Les différentes propositions d'intervention qui ont été suggérées lors de cette seconde réunion-visite ont été approuvées dans leur ensemble par la CRMS moyennant quelques remarques formulées ci-dessous. Elles se résument comme suit.

1) Les clôtures :

Côté avenue Errera, il faudrait rendre visible le muret de clôture qui est envahi par la végétation, rabaisser la haie de ligustrum à maximum 2,20 m, supprimer la haie de houx qui empiète sur l'axe de la perspective depuis la salle de verdure, supprimer l'if, probablement spontané, situé au début de l'allée, limiter le développement des arbustes des haies périphériques et maintenir les largeurs originales de celles-ci (+/-80cm).

Il conviendrait également de dégager les différents niveaux de clôtures (haie, arbres palissés, plate-bande) et redonner de la lumière aux tilleuls pour leur permettre de s'épanouir et rétablir l'écran visuel vers la rue.

Côté avenue Dupuich, il faut contenir le développement de la végétation tout en conservant l'écran visuel formé vis-à-vis des habitations de l'avenue (postérieures à la création du jardin).

2) L'entrée principale:

Une haie haute d'ifs existait entre l'accès des propriétaires et l'accès de service, ainsi qu'un portail. Afin de conserver un contrôle des entrées du public depuis l'accès au musée, une haie basse est prévue sur l'ancien tracé de la haie haute d'origine, aujourd'hui occupée par deux plates-bandes fleuries entourée de buis. La CRMS est favorable à cette option ainsi qu'à la restitution du portail.

3) Plate-bande longeant la maison mitoyenne:

Il est prévu de supprimer les lierres et les remplacer par des plantes vivaces, maîtriser autant que possible les plantes grimpantes sur le mur mitoyen et en tout cas les supprimer sur les toitures, remettre un décrotoir. La Commission souscrit à ces propositions.

4) La terrasse:

Des choix restent à faire concernant les plantations à rétablir dans les jardinières, la vasque fleurie et les parterres. La CRMS estime que cet aspect du projet de restauration doit faire l'objet d'une étude plus poussée car ces plantations ont beaucoup varié au fil du temps en fonction des modes. La question de l'entretien devra également être prise en compte pour une bonne gestion à long terme (vu le manque actuel de personnel).

5) La salle de verdure:

Il conviendra de restituer cet espace dans sa configuration d'origine afin de lui rendre son caractère et ses volumes végétaux initiaux et de retrouver la perspective initiale depuis le centre de la salle de verdure jusqu'au banc disparu, dans l'axe de l'allée des arceaux de rosiers grimpants (importance de la perspective latérale depuis l'accès principal). Il est prévu de limiter le développement des haies et contenir les largeurs et les hauteurs des ifs (1m pour les parties latérales et 2,50m pour les angles) ; de retrouver la largeur initiale des haies (+/- 80cm) ; d'essayer de maintenir l'arc en if existant tout en retrouvant la courbe en anse de panier dans l'axe ; de ramener les 4 ifs d'Irlande à bonne taille (ou les remplacer) ; de replacer une jarre avec plante spécifique au milieu, le parterre central devant être surélevé et planté de vivaces, la platebande l'entourant doit aussi être plantée de vivaces.

La CRMS souscrit à ces propositions.

6) Roseraie Art Déco et chemin sud:

Il est prévu de retrouver et restaurer les bordurettes de ciment enfouies ou disparues qui dessinent les parterres ; de restaurer la bordure de moellons de grés entre la haie de clôture et l'allée de rosiers grimpants ainsi que la double assise de moellons de grés entre l'allée de rosiers grimpants et la roseraie initialement recouverte de vivaces en cascade ; de restaurer les escaliers et les murets en moellons de grés initialement plantés. Les variétés de rosiers présents devront être approuvées ou adaptées.

Il est également prévu de recomposer la perspective depuis la salle de verdure jusqu'au banc disparu. Cette restitution supposerait toutefois que les 5 arceaux actuels soient remplacés par les 6 arceaux

d'origine dont on a pu localiser les fondations. Ce faisant, le maintien des rosiers et plantes existants serait compromis. La CRMS estime, par conséquent, que ces éléments doivent être mieux documentés afin de trancher en pleine connaissance de cause, l'option d'intervention qu'il conviendra de mettre en œuvre. Il faudra, en tout état de cause, rétablir clairement la courbure en anse de panier initiale de ces arceaux dans la perspective de l'anse de la salle de verdure contiguë.

Il faudra, par ailleurs, restaurer les haies dans leur format initial, largeur,... ; recomposer les deux alcôves en if (3,50m x 2,50m) des bancs d'origine et replacer deux bancs identiques aux originaux en fond des deux perspectives (depuis la salle de verdure et depuis la tonnelle).

Le concassé sera remplacé par de la dolomie.

Il en est de même pour la grande roseraie, la couche de gravier rouge doit être enlevée afin de retrouver le niveau du pied du double escalier, et la dolomie doit y être rétablie (les archives prouvent l'achat de dolomie, sous Buysens, jamais de sur-schistes ou de concassés rouges).

7) Le mixed-border:

Celui-ci a disparu à cause des problèmes d'ombrage provenant entre autres de la végétation autour du labyrinthe qu'il faudra supprimer pour permettre la reconstitution du massif.

Il est proposé d'éclaircir le taillis périphérique au labyrinthe en maintenant les grands houx et en limitant les cépées de noisetiers et les érables spontanés. Il est proposé de conserver un écran léger. La charge d'entretien du mixed-border a été soulevée. De ce fait, la CRMS et la DMS suggèrent de se rapprocher au maximum des variétés anciennes et éventuellement de simplifier les « tâches » en respectant les caractéristiques de couleur, de hauteur,...

La CRMS demande que ce traitement simplifié du mixed-border soit clairement précisé dans le projet de demande de permis unique.

8) La tonnelle plantée:

Elle était considérée depuis le living comme une scénette intermédiaire dans la perspective vers le bowling. La végétation du talus empêche les perceptions visuelles d'origine. La végétation devra être maîtrisée et la tonnelle, en fonction de l'état de la ferronnerie sera soit restaurée, soit remplacée. Cet élément doit donc encore faire l'objet d'un examen et d'un diagnostic précis.

9) La grande roseraie:

La grande pergola devra faire l'objet d'une restauration importante au vu de l'état de délabrement de sa structure en bois qui s'affaisse.

Le caniveau de drainage se décolle du mur fleuri. Son rejointoiement et son étanchéité sont à revoir. Ces travaux permettront aussi d'assurer la pérennité du mur fleuri situé en dessous.

Les alentours du grand pavillon seront restaurés et l'opus incertum sera restitué.

10) La rocaille vers le mur pergolé:

Les conifères sont devenus trop importants pour permettre de reconstituer la rocaille. Certains ne sont pas d'origine. Les Pinus mugho mugho ne pouvant être taillés, une replantation est envisagée.

11) Le mur pergolé et le chemin nord:

Au préalable il faut redonner de la lumière à la zone : éclaircir, tailler, élaguer, et abattre certains éléments des plantations des clôtures périphériques, tout en conservant l'effet d'écran visuel vis-à-vis des habitations présentes. Cet apport de lumière permettra de replanter des plantes grimpantes sur le mur pergolé, et de restaurer la palette végétale des plates-bandes latérales d'après les photos anciennes. L'extrémité du mur pergolé est enfouie dans la haie d'if de l'exèdre exagérément développée qui est à dégager.

Le muret fleuri en grès qui soutient le chemin nord vers la rocaille doit également être dégagé et restauré.

Concernant le chemin nord, la CRMS plaide pour l'examen (type de pierre, type de taille, mise en œuvre, etc.) et sans doute la suppression du dallage existant nouvellement rénové, mais qui n'est aucunement comparable au dallage de la grande terrasse, alors que ces éléments étaient identiques à l'origine (dallage en grès rose en opus romanum). Tout laisse présager qu'une restitution de la situation d'origine devra être effectuée.

12) L'exèdre:

Il ne subsiste que les supports en pierre bleue des bancs d'origine. Il faut prévoir de les remettre correctement en place et de replacer des planches d'assise.

L'extrémité du mur pergolé sera dégagée et la haie d'ifs architecturée très dégradée sera remplacée. Elle sera replantée avec des sujets déjà de taille respectable mais dont la hauteur ne devra pas dépasser celle du mur pergolé. Cependant, la lisière avec la rue voisine et le quartier nouvellement construit devra être étudiée et précisée.

13) Le Jardin d'hiver:

Il faut refermer la pièce par des portes vitrées comme à l'origine, à l'aide de 4 vantaux, comme en attestent les photos d'époque. Il y avait un décrotoir à proximité qui doit être remis en place.

14) La zone centrale:

Tous les pas japonais seront dégagés. Les vues depuis la maison vers les perspectives initiales de composition du jardin, vers la scène aquatique, vers la tonnelle, et vers le fond du jardin seront également dégagées.

Le développement des conifères – 5 au total dont 2 Pinus mugo mughus et 1 Pinus austriaca – génèrent un appauvrissement du sol et un manque de lumière pour toutes les zones de plantations aux alentours (extrémité de la roseraie Art Déco, massifs du « chemin creux montagnard », pelouse), ainsi qu'un déchaussement des éléments de rocaille du sentier sud. Un choix motivé devra être fait dans le dossier final en termes de conservation, d'abattage et/ou de remplacement par des sujets plus jeunes.

15) Le massif de terre de bruyère:

Il sert de transition entre la maison et la roseraie Art Déco et joue une importance non négligeable dans la profondeur de champ depuis le salon. Les perspectives depuis la maison vers les scénettes du jardin sont très importantes et relèvent de la composition du jardin. Il faut les rétablir et, pour ce faire, revoir les hauteurs actuelles d'un certain nombre de plantes.

Le demandeur envisage d'alléger l'Acer et mettre en valeur sa structure qui est devenue très intéressante. Ce point doit toutefois faire l'objet d'une étude plus approfondie. En effet, au vu de la structure intéressante de l'Acer la CRMS pense qu'il faudrait envisager sa mise en valeur.

16) Le talus:

Les perspectives traversantes du jardin gagnent à être retrouvées. Un grand entretien sera nécessaire pour limiter les cépées spontanées de noisetiers, d'érables, et de lierre. Les massifs intermédiaires devront également être ramenés à des tailles compatibles avec la structure du jardin.

17) La scène aquatique:

Au vu de sa dégradation et des plantations, aujourd'hui envahissantes, l'entourant, elle nécessite une remise en état importante, une protection de sa structure et une restauration des 3 bassins (étanchéité, enrochements, circuit hydraulique). Il conviendra de dégager sa périphérie en conservant cependant les 2 arbres devenus intéressants (Poncirus trifolata et Acer palmatum) et de lui redonner un maximum de lumière.

Il faudra vérifier la composition des plantations initiales (plantes de sols humides et arbustes) et les restaurer éventuellement par un ensemble de plantes de sols humides et d'arbustes. Pour rétablir l'esprit de « tapis fleuri », il conviendra de replanter des plantes vivaces et de sols humides.

Il faudra dégager les arbustes ou petits arbres devenus trop grands : dégradation des bassins par les racines, fermetures des vues traversantes depuis la maison et depuis la terrasse vers la scénette de la tonnelle et l'arrière plan du jardin. Il sera également nécessaire de dégager les bases et les structures tortueuses des arbres, de nettoyer le bois mort, ...

La vérification et le dégagement du sentier en opus incertum entre les bassins et la tonnelle devront être effectués.

La restauration de l'éclairage entourant la scène aquatique devra être étudiée dans le cadre de l'examen du réseau d'éclairage global du jardin et du projet de restauration de celui-ci.

18) Les revêtements de sol:

Les documents anciens attestent que la dolomie, souvent bordée, était le matériau utilisé partout sur le site. Les surépaisseurs rajoutées ont souvent fait disparaître les bordures. Le demandeur souhaite remplacer le gravier par de la dolomie, afin de leur retrouver leur aspect d'origine. La CRMS encourage cette démarche.

19) Drainage:

Un réseau semble avoir été mis en place dès l'origine, au moins sur certaines parties du jardin (base de la rocaille, par exemples). Celui-ci devra être retrouvé en cours de chantier et remis en état.

20) Eclairage:

Un réseau complet existait dans le jardin. Le projet prévoit de remettre aux normes l'installation électrique, les réseaux, les branchements, et enterrer les réseaux aujourd'hui apparents ; d'assurer le balisage lumineux fonctionnel du jardin ainsi qu'une mise en lumière des scènes nocturnes du jardin (occasionnelle, réservée aux événements). Ces éclairages différenciés resteront à commande manuelle et ne devraient pas être permanents.

Conclusion :

A ce jour les intentions se résument à un traitement de restauration (la pergola plantée, l'exèdre et la petite pergola,...), de restitution (le mixed-border, les revêtements et la scène aquatique,...) et de conservation (l'entretien général du jardin et l'enlèvement des éléments inopportuns,...).

La CRMS estime que l'étude historique ainsi que son interprétation paysagère sont très pertinentes et ont permis d'ores et déjà de dégager les grandes lignes du projet de restauration future ainsi que de démarrer le projet dans les meilleures conditions. Elle souscrit dans l'ensemble aux options d'intervention proposées moyennant les petites remarques formulées ci-dessus. L'ensemble devra se construire dans une gestion à long terme traduite dans un plan.

Afin de ne pas retarder le projet de restauration, une partie des travaux d'entretien portant sur les débroussaillages et le nettoyage d'un certain nombre de parterres, talus et lisières, seront réalisés dès cet hiver, suivant la procédure des travaux de minime importance. Le cas échéant, le CRMS se tient à la disposition de la DMS et du demandeur pour l'accompagner dans l'examen de ces premiers travaux d'entretien.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Muriel MURET
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD
- EOLE, Atelier d'Architecture de Jardins et du Paysage, Mme Anne-Marie SAUVAT, avenue De Fré,
229,
1180 BRUXELLES